

**RAPPORT (2008) DU COMITÉ DES LICENCES D'IMPORTATION
AU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES**

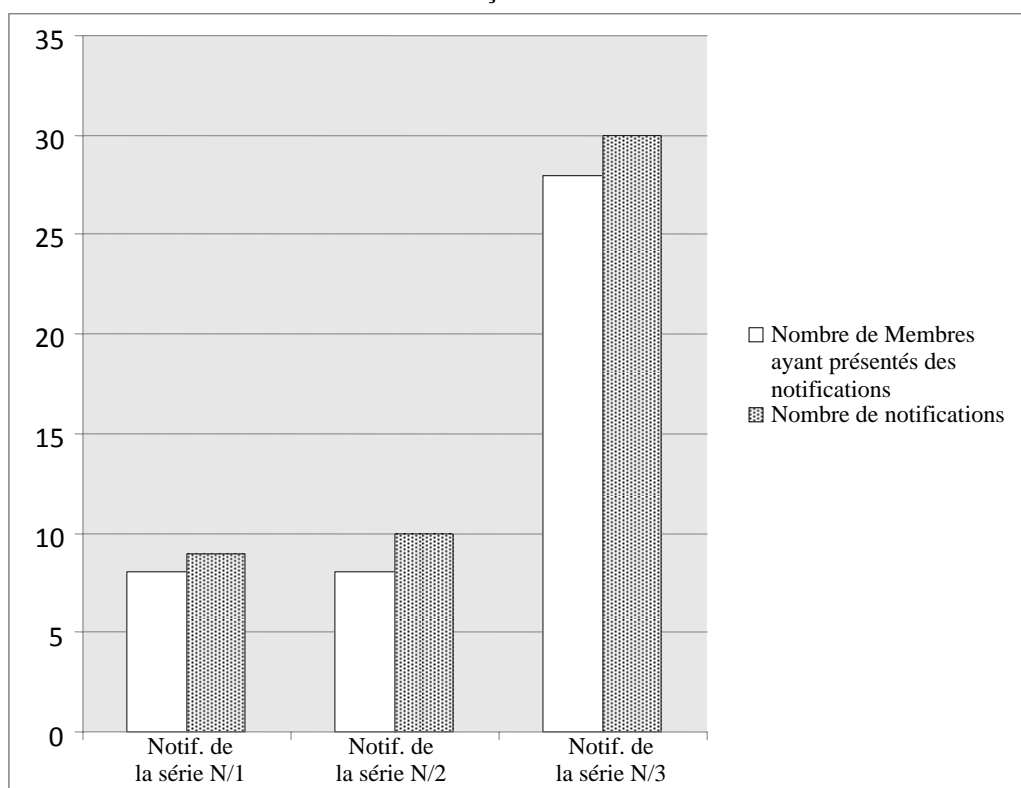
1. L'Accord sur les procédures de licences d'importation (ci-après dénommé "l'Accord"), qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995, établit des disciplines pour les utilisateurs de régimes de licences d'importation avec pour principal objectif d'assurer que les procédures suivies pour accorder des licences d'importation ne restreignent pas en soi les échanges commerciaux. Il vise à simplifier, à clarifier et à réduire au minimum les formalités administratives nécessaires à l'obtention de licences d'importation.
2. Le Comité des licences d'importation a été institué pour donner aux Membres la possibilité de procéder à des consultations sur toutes questions concernant le fonctionnement de l'Accord ou la réalisation de ses objectifs. Le règlement intérieur du Comité, qui a été approuvé par le Conseil du commerce des marchandises, figure dans le document G/L/147.
3. Tous les Membres de l'OMC sont membres de droit du Comité. Les gouvernements qui ont le statut d'observateur auprès du Conseil général de l'OMC ont ce même statut auprès du Comité. Le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la CNUCED ont le statut d'observateur régulier au Comité.
4. Le présent rapport porte sur la période écoulée depuis le dernier rapport annuel du Comité (G/L/836), c'est-à-dire du 9 octobre 2007 au 20 octobre 2008 (ci-après dénommée "la période considérée"). Pendant la période considérée, le Comité a tenu deux réunions, les 28 avril et 20 octobre 2008 (G/LIC/M/27 et G/LIC/M/28). À sa réunion du 28 avril 2008, le Comité a pris note de la désignation de M. Marco J. Kassaja (Tanzanie) à la présidence du Comité pour l'année en cours et l'a élu par acclamation. À la même réunion, le Comité a élu Mme Anna Ashikali (Chypre) à la vice-présidence pour l'année en cours. Conformément au règlement intérieur du Comité, ils ont pris leurs fonctions à la fin de cette réunion.
5. Au titre des articles 1:4 a) et/ou 8:2 b) de l'Accord et conformément aux procédures dont le Comité est convenu, tous les Membres sont tenus de notifier leurs lois, réglementations et procédures administratives en matière de licences d'importation et de fournir des copies de toute publication, loi ou réglementation pertinente lorsqu'ils accèdent à l'OMC. Toute modification ultérieure de ces lois, réglementations et procédures administratives doit également être notifiée. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC, 96 Membres¹ ont notifié au Comité leur législation et/ou leurs publications conformément à ces dispositions. Au cours de la période considérée, le Comité a reçu neuf notifications des huit Membres suivants: Albanie; États-Unis; Inde; Macao, Chine; Sainte-Lucie; Singapour; Turquie et Ukraine (voir le graphique 1, première série de barres). Ces notifications sont reproduites dans les documents de la série G/LIC/N/1/-. Des copies des publications et des législations présentées avec ces notifications peuvent être consultées au Secrétariat.

¹ Les Communautés européennes et leurs États membres comptent pour un Membre.

6. Le Comité a également reçu, au titre de l'article 5:1 à 5:4, dix notifications relatives à l'établissement de nouvelles procédures de licences d'importation ou à la modification de ces procédures des huit Membres suivants: Argentine, États-Unis, Honduras, Inde, Malaisie, Maurice, Moldova et Singapour. Ces notifications sont reproduites dans les documents de la série G/LIC/N/2/-. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC, 29 Membres ont présenté des notifications au titre de ces dispositions (voir le graphique 1, deuxième série de barres). L'article 5:5 de l'Accord permet aux Membres de présenter des notifications inverses quand un Membre considère qu'un autre Membre n'a pas notifié l'établissement ou la modification d'une procédure de licences. Néanmoins, aucune notification inverse n'a été reçue au titre de cette disposition depuis l'entrée en vigueur de l'Accord.

7. Au titre de l'article 7:3 de l'Accord, tous les Membres sont tenus de remplir, chaque année pour le 30 septembre, le Questionnaire sur les procédures de licences d'importation.² Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC, 92 Membres ont présenté des notifications au titre de cette disposition. Parmi celles-ci figurent les réponses au questionnaire adressées par onze Membres en 1995, 22 Membres en 1996, 25 Membres en 1997, 26 Membres en 1998, 20 Membres en 1999, 32 Membres en 2000, 23 Membres en 2001, 41 Membres en 2002, 25 Membres en 2003, 21 Membres en 2004, 19 Membres en 2005, 46 Membres en 2006, 37 Membres en 2007 et 26 Membres en 2008. Au cours de la période considérée, le Comité a reçu 30 notifications des 28 Membres suivants: Albanie; Argentine; Arménie; Canada; Communautés européennes; Costa Rica; États-Unis; Guatemala; Honduras; Hong Kong, Chine; Inde; Jamaïque; Japon; Lesotho; Macao, Chine; Madagascar; Malaisie; Maroc; Maurice; Norvège; Oman; Qatar; Sainte-Lucie; Singapour; Trinité-et-Tobago; Turquie; Ukraine et Zimbabwe (voir le graphique 1, troisième série de barres). Ces notifications sont reproduites dans les documents de la série G/LIC/N/3/-.

GRAPHIQUE 1: NOMBRE DE MEMBRES AYANT PRÉSENTÉ DES NOTIFICATIONS ET NOMBRE DE NOTIFICATIONS REÇUES PENDANT LA PÉRIODE 2007-2008



² Joint en annexe au document G/LIC/3.

8. Des observations et des questions écrites formulées par les Membres concernant les notifications communiquées au Comité et/ou les procédures de licences d'importation maintenues par d'autres Membres, et les réponses y relatives, sont reproduites dans les documents de la série G/LIC/Q/-.³ Pendant la période considérée, de telles observations et questions ont été présentées: par l'Australie à la Chine (G/LIC/Q/CHN/22); par le Canada aux États-Unis (G/LIC/Q/USA/3); par la Chine au Brésil (G/LIC/Q/BRA/5); et par les États-Unis au Brésil (G/LIC/Q/BRA/4), à l'Inde (G/LIC/Q/IND/11), à l'Indonésie (G/LIC/Q/IDN/9), aux Philippines (G/LIC/Q/PHL/2) et au Viet Nam (G/LIC/Q/VNM/1). Des réponses ont été communiquées: par l'Argentine aux États-Unis (G/LIC/Q/ARG/5); par les États-Unis au Canada (G/LIC/Q/USA/4) et par l'Inde aux États-Unis (G/LIC/Q/IND/12).

9. Le Comité a été régulièrement le cadre de débats concernant certaines notifications que des Membres lui ont présentées. Comme le montre l'annexe du présent document, le respect des prescriptions relatives aux notifications obligatoires, au titre des articles 1:4 a), 8:2 b) et 7:3, et de l'obligation de notification ponctuelle, au titre de l'article 5, s'est amélioré, mais il reste d'importantes lacunes. Le respect, par les Membres, des obligations de transparence prévues par l'Accord est le principal sujet de préoccupation du Comité depuis un certain temps.

10. Au cours de la période considérée, certains Membres ont présenté des notifications au Comité pour la première fois, au titre de différents articles de l'Accord: i) au titre des articles 1:4 et 8:2 (Albanie, Thaïlande et Ukraine); ii) au titre de l'article 5 (Honduras, Maurice et Moldova); et iii) au titre de l'article 7:3 (Honduras, Lesotho et Ukraine). Néanmoins, à ses réunions du 28 avril et du 20 octobre 2008, le Président s'est de nouveau inquiété du fait que de nombreux Membres n'avaient pas communiqué les notifications requises et a de nouveau instamment demandé aux Membres qui n'avaient pas encore présenté de notifications, mis à jour leurs notifications ni donné les précisions demandées par d'autres Membres de le faire dès que possible.

11. À sa réunion du 20 octobre 2008, le Comité a procédé au septième examen transitoire, comme le prévoit son mandat, de la mise en œuvre par la Chine de l'Accord sur l'OMC et des dispositions connexes de son Protocole d'accession⁴, comme prévu à la section 18 du Protocole d'accession de la République populaire de Chine à l'OMC (G/LIC/M/28, paragraphes 3.1 à 3.7). Le rapport du Comité au Conseil du commerce des marchandises sur cet examen figure dans le document G/LIC/19.

12. Le Comité a aussi procédé, à sa réunion du 20 octobre 2008, au septième examen biennal de la mise en œuvre et du fonctionnement de l'Accord au titre de l'article 7:1. Le rapport a été distribué sous la cote G/LIC/18.

³ Voir les points convenus au sujet des procédures d'examen des notifications (G/LIC/4).

⁴ WT/L/432.

ANNEXE

Notifications¹

MEMBRE ²	N/1 ³	DATE	N/2 ⁴	DATE	N/3 ⁵	DATE
AFRIQUE DU SUD			N/2/ZAF/1	15.07.97	N/3/ZAF/4	17.09.02
ALBANIE	N/1/ALB/2	30.06.08	N/2/ALB/1	22.02.02	N/3/ALB/2	02.01.08
ANGOLA						
ANTIGUA-ET-BARBUDA	N/1/ATG/1	31.01.02			N/3/ATG/2	30.01.02
ARABIE SAOUDITE					N/3/SAU/1	19.10.06
ARGENTINE	N/1/ARG/2	22.01.98	N/2/ARG/13	21.09.07	N/3/ARG/5	10.09.08
ARMÉNIE	N/1/ARM/4	24.09.07			N/3/ARM/5	21.09.07
AUSTRALIE	N/1/AUS/1/A.1	22.05.97	N/2/AUS/1	14.06.04	N/3/AUS/3	23.10.06
BAHREÏN	N/1/BHR/1	13.06.97			N/3/BHR/1	15.09.00
BANGLADESH	N/1/BGD/2	01.04.05			N/3/BGD/4	05.10.07
BARBADE	N/1/BRB/1	04.10.96			N/3/BRB/4	27.09.07
BELIZE						
BÉNIN	N/1/BEN/1	10.02.97				
BOLIVIE	N/1/BOL/1	16.06.97			N/3/BOL/3	29.06.00
BOTSWANA						
BRÉSIL	N/1/BRA/3	18.10.06	N/2/BRA/3	18.10.06	N/3/BRA/6	08.10.07
BRUNÉI DARUSSALAM					N/3/BRN/1	10.04.97
BURKINA FASO	N/1/BFA/1	10.02.97			N/3/BFA/1/A.1	18.12.00
BURUNDI	N/1/BUR/1	27.04.01			N/3/BUR/2	07.11.01
CAMBODGE						
CAMEROUN	N/1/CMR/1	18.09.01			N/3/CMR/2	05.09.07
CANADA	N/1/CAN/1	16.02.96			N/3/CAN/7	17.10.08
CAP-VERT						
CHILI	N/1/CHL/1	31.07.06			N/3/CHL/3	28.09.07
CHINE	N/1/CHN/5	20.03.06			N/3/CHN/7	17.10.08

¹ La "Date" s'entend de la date de publication du document.

² Les Communautés européennes et leurs États membres comptent pour un Membre.

³ Article 1:4 a) et/ou 8:2 b) – Notification des publications et/ou des législations (date de la communication la plus récente).

⁴ Article 5:1 à 5:4 – Notification ponctuelle des nouvelles procédures de licences d'importation ou des modifications apportées aux procédures (date de la communication la plus récente).

⁵ Article 7:3 – Réponses annuelles au questionnaire (date de la communication la plus récente).

MEMBRE ²	N/1 ³	DATE	N/2 ⁴	DATE	N/3 ⁵	DATE
COLOMBIE	N/1/COL/2	08.10.07			N/3/COL/5	08.10.07
COMMISSION DES CE	N/1/EEC/2/A.4	10.01.03	N/2/EEC/2	14.07.97	N/3/EEC/11/A.1	02.10.07
CONGO						
CONGO, RÉP. DÉM. DU	N/1/COD/1	19.10.06			N/3/COD/1	18.10.06
CORÉE, RÉP. DE	N/1/KOR/3	14.04.98	N/2/KOR/1	12.01.07	N/3/KOR/6	27.09.07
COSTA RICA	N/1/CRI/2	15.03.07	N/2/CRI/1	15.03.07	N/3/CRI/5	07.10.08
CÔTE D'IVOIRE	N/1/CIV/1	08.02.02			N/3/CIV/2	05.10.07
CROATIE	N/1/HRV/3	04.04.05			N/3/HRV/3	04.04.05
CUBA	N/1/CUB/1	24.01.96			N/3/CUB/2/A.1	15.09.04
DJIBOUTI						
DOMINIQUE	N/1/DMA/1	22.02.01			N/3/DMA/2	06.12.06
ÉGYPTE						
EL SALVADOR	N/1/SLV/1	03.02.04				
ÉMIRATS ARABES UNIS	N/1/ARE/1	18.04.97			N/3/ARE/1	25.04.00
ÉQUATEUR	N/1/ECU/2	15.06.06			N/3/ECU/2	20.12.02
ÉTATS-UNIS	N/1/USA/4	17.03.08	N/2/USA/3	14.12.07	N/3/USA/5	29.02.08
EX-RÉP. YUGOSLAVE DE MACÉDOINE	N/1/MKD/1	29.10.04				
GABON	N/1/GAB/2	13.03.02				
GAMBIE					N/3/GMB/2	27.09.07
GÉORGIE	N/1/GEO/1	08.04.02			N/3/GEO/3	04.09.06
GHANA	N/1/GHA/1	21.04.04			N/3/GHA/3	21.04.04
GRENADE	N/1/GRD/1	10.04.02			N/3/GRD/2	25.09.07
GUATEMALA	N/1/GTM/2	28.01.00			N/3/GTM/4	09.11.07
GUINÉE-BISSAU						
GUINÉE, RÉP. DE						
GUYANA	N/1/GUY/1	10.04.02			N/3/GUY/2	28.10.03
HAÏTI	N/1/HTI/2	27.10.06			N/3/HTI/4	21.09.07
HONDURAS	N/1/HND/1	03.12.96	N/2/HND/3	12.11.07	N/3/HND/1	12.11.07
HONG KONG, CHINE	N/1/HKG/5	07.01.03	N/2/HKG/3	20.10.08	N/3/HKG/12	06.10.08
ÎLES SALOMON						
INDE	N/1/IND/11	22.09.08	N/2/IND/10	22.09.08	N/3/IND/10	22.09.08
INDONÉSIE	N/1/IDN/1	02.11.98	N/2/IDN/1	22.04.03	N/3/IDN/3	27.11.06
ISLANDE	N/1/ISL/1	26.01.99			N/3/ISL/3	28.10.04

MEMBRE ²	N/1 ³	DATE	N/2 ⁴	DATE	N/3 ⁵	DATE
ISRAËL	N/1/ISR/1	19.10.06	N/2/ISR/1	19.10.06	N/3/ISR/3	19.10.06
JAMAÏQUE	N/1/JAM/1	11.07.96	N/2/JAM/1	01.10.03	N/3/JAM/3	03.09.08
JAPON	N/1/JPN/2/R.1	26.02.97	N/2/JPN/3	27.04.01	N/3/JPN/6	25.03.08
JORDANIE	N/1/JOR/2/A.1	03.09.03	N/2/JOR/2	10.06.05	N/3/JOR/1	11.12.00
KENYA	N/1/KEN/1	12.06.03			N/3/KEN/2/A.1	12.06.03
KOWEÏT	N/1/KWT/1	18.05.07				
LESOTHO					N/3/LSO/1	06.06.08
LIECHTENSTEIN	N/1/LIE/2	26.10.00	N/2/LIE/2	26.10.00	N/3/LIE/4/A.1	14.04.03
MACAO, CHINE	N/1/MAC/3	10.12.07			N/3/MAC/11	14.10.08
MADAGASCAR	N/1/MDG/2	25.04.00			N/3/MDG/3	15.09.08
MALAISIE			N/2/MYS/3	17.10.08	N/3/MYS/4	17.10.08
MALAWI	N/1/MWI/1	13.10.99			N/3/MWI/2	03.10.06
MALDIVES					N/3/MDV/1	15.04.02
MALI	N/1/MLI/1	27.08.01			N/3/MLI/2	27.08.01
MAROC	N/1/MAR/1/A.2	20.01.05			N/3/MAR/7	17.10.08
MAURICE	N/1/MUS/2	11.05.07	N/2/MUS/1	17.03.08	N/3/MUS/3	17.03.08
MAURITANIE						
MEXIQUE	N/1/MEX/2	18.10.06			N/3/MEX/2	18.10.06
MOLDOVA	N/1/MDA/1	22.01.02	N/2/MDA/1	16.10.08	N/3/MDA/1	08.02.02
MONGOLIE	N/1/MNG/1	27.04.01			N/3/MNG/1	12.06.03
MOZAMBIQUE						
MYANMAR						
NAMIBIE	N/1/NAM/1	29.10.02			N/3/NAM/4	29.10.02
NÉPAL						
NICARAGUA	N/1/NIC/1	05.08.96				
NIGER	N/1/NER/1	12.01.98				
NIGÉRIA	N/1/NGA/1	18.02.98	N/2/NGA/2	18.02.98	N/3/NGA/3	24.04.07
NORVÈGE	N/1/NOR/2	03.12.97			N/3/NOR/3	01.10.08
NOUVELLE-ZÉLANDE	N/1/NZL/1	22.08.96			N/3/NZL/1/A.1	06.04.98
OMAN	N/1/OMN/1	20.02.01			N/3/OMN/3	17.04.08
OUGANDA	N/1/UGA/1	03.10.96			N/3/UGA/1/A.2	07.10.05
PAKISTAN	N/1/PAK/1	29.05.96	N/2/PAK/1	29.05.96		
PANAMA	N/1/PAN/2	16.11.98	N/2/PAN/1	18.08.98	N/3/PAN/2	04.03.04

MEMBRE ²	N/1 ³	DATE	N/2 ⁴	DATE	N/3 ⁵	DATE
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE			N/2/PNG/1	17.02.98		
PARAGUAY	N/1/PRY/1	12.06.03				
PÉROU	N/1/PER/2/R.1	31.05.05			N/3/PER/5	21.09.07
PHILIPPINES	N/1/PHL/1	14.04.98			N/3/PHL/5	21.09.07
QATAR	N/1/QAT/1	02.04.98			N/3/QAT/5	20.03.08
RÉP. DES ÎLES FIDJI	N/1/FJI/1	03.09.97			N/3/FJI/1	16.04.97
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE						
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	N/1/DOM/1	04.05.04			N/3/DOM/2	04.05.04
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	N/1/KGZ/1	18.01.00			N/3/KGZ/2	09.10.06
RWANDA					N/3/RWA/1	20.07.06
SÉNÉGAL	N/1/SEN/1	23.10.02			N/3/SEN/2	23.10.02
SIERRA LEONE						
SINGAPOUR	N/1/SGP/5	04.04.08	N/2/SGP/4	04.04.08	N/3/SGP/6	10.09.08
SRI LANKA	N/1/LKA/1	20.05.03			N/3/LKA/1	27.05.03
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	N/1/KNA/1	07.08.98				
SAINT VINCENT-ET-LES GRENADINES						
SAINTE-LUCIE	N/1/LCA/3	10.07.08	N/2/LCA/2	17.10.02	N/3/LCA/5	29.09.2008
SUISSE	N/1/CHE/2	26.09.00	N/2/CHE/2	26.09.00	N/3/CHE/4/A.1	14.04.03
SURINAME	N/1/SUR/1	15.12.03				
SWAZILAND	N/1/SWZ/1	04.10.96				
TAIPEI CHINOIS	N/1/TPKM/6	20.12.04	N/2/TPKM/4	20.12.04	N/3/TPKM/2	30.07.04
TANZANIE						
TCHAD	N/1/TCD/2	16.08.00			N/3/TCD/2	20.08.01
THAÏLANDE	N/1/THA/1	28.09.07			N/3/THA/1	22.03.07
TOGO	N/1/TGO/1	12.06.03			N/3/TGO/1	12.06.03
TONGA						
TRINITÉ-ET-TOBAGO	N/1/TTO/1	10.11.98			N/3/TTO/7	19.07.07
TUNISIE	N/1/TUN/2	14.02.07			N/3/TUN/5	05.10.07
TURQUIE	N/1/TUR/7	27.05.08			N/3/TUR/8	20.05.08
UKRAINE	N/1/UKR/1	03.09.08			N/3/UKR/1	01.10.08
URUGUAY	N/1/URY/3	25.09.01			N/3/URY/3	27.07.05

MEMBRE²	N/1³	DATE	N/2⁴	DATE	N/3⁵	DATE
VENEZUELA	N/1/VEN/1	25.10.02	N/2/VEN/5	20.05.03	N/3/VEN/1	27.05.02
VIET NAM						
ZAMBIE	N/1/ZMB/2	18.02.04			N/3/ZMB/2	18.02.04
ZIMBABWE	N/1/ZWE/2	28.09.98			N/3/ZWE/2	18.10.07
TOTAL: 126	96		30		92	
